

SECRETARIAT GENERAL COMMUN

Le mardi 10 novembre, à notre demande, s'est déroulé un groupe de travail sur la mise en œuvre des SGC au 1er janvier 2021. Notre syndicat demande le maintien de ce groupe pour les prochains mois.

Malgré son opposition à la mise en place des SGC, notre syndicat continue de s'assurer que les collègues de préfecture mais aussi de DDI auront de bonnes conditions de travail dans cette nouvelle structure et ne seront pas exposés aux RPS.

Notre syndicat est revenu sur les points suivants :

- La parution de l'arrêté sur le cycle de travail de 38h30 pour devenir opérationnel localement avant le 1^{er} janvier 2021
- L'évolution rapide du règlement intérieur des préfectures pour intégrer le SGC
- Le choix individuel de l'agent pour son cycle de travail annuel (et non un choix collectif imposé par chaque préfet)
- La nomination des 29 emplois DATE (4 en Outre-Mer) mais aussi des CAIOM GRAF de la métropole et de l'Outre-Mer
- La communication au sein de chaque CT de préfecture du contrat de service (engagement de service entre le SGC, la préfecture et les DDI)
- Des moyens supplémentaires pour notre action sociale notamment la prise en charge de la restauration
- La problématique de l'immobilier avec une incidence grave sur le fonctionnement opérationnel des SGC : 20% des SGC ne seront pas dans leurs locaux définitifs, 51 % en mono site et 37 % sur des multi-sites
- La revalorisation de l'IFSE des agents intégrant le SGC
- La révision de la distribution des points de NBI
- L'assurance que l'ensemble des agents du SGC seront réellement rémunérés sur la paye de janvier 2021
- La compatibilité des logiciels de travail RENOIRH DIALOGUE2
- La problématique des astreintes au niveau des SIDSIC

une attractivité très relative des SGC pour les personnels des préfectures et des DDI : **691 agents ne veulent pas rejoindre les SGC dont 33 % concernent les préfectures et 67 % les DDI.**

Au total et pour l'instant : 14 % de refus d'intégrer les SGC

Notre syndicat FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR attend des garanties pour nos collègues affectés dans les SGC. Pour nous, une mise en place des SGC à la « va vite » n'est pas acceptable !! Il serait préférable de reporter cette réforme qui concerne 6413 ETPT !!!